



# PROCES-VERBAL

## COMMISSION FEDERALE DES PRATIQUES SENIORS SECTION FEMININE

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 25 juin 2026
<b>à :</b>	9h00
<b>Président :</b>	Claude BARRIERE
<b>Présents :</b>	Aline RIERA (BELFA), Didier SUBTIL, Coralie ROYER, Bertrand VOISIN, Marie-Christine TERRONI, Claude DEVILLE CAVELLAIN, Yveline LALLIER, Christine AUBERE (Représentante des clubs amateurs)
<b>Assistent :</b>	Déborah LAUER et Pierre NESPOUX (DCN)

### D3 FÉMININE

La Commission,

Considérant la rétrogradation administrative en Régional 1 Féminine de l'équipe d'Albi Marszac TF décidée par la Commission Fédérale de Contrôle de Gestion des Clubs de la DNCG lors de sa réunion du 16 juin 2026,

Considérant par ailleurs le courrier électronique du club de l'ES Molsheim Ernolsheim en date du 24 juin 2026 informant la FFF qu'il renonçait à engager son équipe en championnat de D3 Féminine pour la saison 2026/2027,

Considérant ces éléments et la liste des équipes participantes pour la D3 Féminine 2026/2027 établie le 11 juin 2026 par la Commission d'organisation, il manque deux équipes pour atteindre le nombre de 24 équipes en championnat de D3 Féminine pour la saison 2026/2027,

Par ces motifs, et conformément l'article 1.d) des Dispositions Particulières du Championnat de France Féminin de D3 2026-2027,

Décide de repêcher les deux équipes classées 11<sup>ème</sup> de D3 Féminine de la saison 2025/2026, à savoir Quevilly RM (Groupe A) et AS Châtenoy le Royal (Groupe B), pour participer au Championnat de D3 Féminine pour la saison 2026/2027.

Met à jour la liste des 24 équipes participantes au Championnat de D3 Féminine 2026/2027 :

ALC LONGVIC  
**AS CHATENOY LE ROYAL**  
CHASSIEU DÉCINES FC

MONTAUBAN FCTG  
MONTPELLIER HSC 2  
OLYMPIQUE DE MARSEILLE 2

CLERMONT FOOT 63  
CPB BRÉQUIGNY RENNES  
EN AVANT GUINGAMP  
ESOF LA ROCHE SUR YON  
ESTAC TROYES  
FC LORIENT  
FC ROUEN 1899  
GIRONDINS DE BORDEAUX  
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE

OLYMPIQUE LYONNAIS 2  
ORVAULT SF  
**QUEVILLY RM**  
RODEZ AVEYRON F.  
ROUSSET SAINTE VICTOIRE  
SM CAEN  
SAINT GEORGES GUYONNIÈRE  
STADE RENNAIS  
VGA SAINT-MAUR

Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2026-2027. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer en D3 Féminine pour la saison 2026-2027. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la FFF une modification de la liste des équipes participantes.

\*\*\*\*\*

**Président**  
Claude BARRIERE

**Secrétaire**  
Yveline LALLIER